

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 3 avril 2023

PRESENTS: M. Laurent RIGHI; M. Daniel DROMRE; M. Ghislain ORSUCCI; M. Patrice MARINI; M. José PLUVINET; M. Gérard RAULET; M. Adrien ZOLFO; M. Christian BUNAR; M. Alain ECKEL; M. Jean-Louis GOBERT (suppléant de M. JOUFFROY); M. Berardino PALLOTTA; M. Stephan BRUSCO; M. Gilles DESTREMONT; M. Daniel CIMARELLI; M. Jean Patrick DALLA RIVA; M. Alain DYE PELLISSON (suppléant de M. PIERRET); M. Daniel ROESER.

EXCUSES ou REPRESENTES: M. Guy MICHEL (pouvoir donné à M. ZOLFO); M. Serge DE CARLI (pouvoir donné à M. RIGHI); M. Richard RAULLET; M. Laurent PODLESNIK (pouvoir donné à M. BUNAR); M. Michel JOUFFROY (représenté par M. GOBERT); M. Claude BOCEK; M. Antoine FALCHI (pouvoir donné à M. BRUSCO); M. Patrick RISSER; M. Jean François MARIEMBERG; M. Jean-Jacques PIERRET (représenté par M. Alain DYE PELLISSON); M. Michel FAIETA (pouvoir donné à M. ROESER).

ABSENTS: Mme Edith COLIN; M. Frédéric KARLESKIND; M. Philippe PISIU; M. Pierrick SPIZAK.

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 10 H 08 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

#### Le Président présente les excuses de :

- Monsieur Laurent PODLESNIK, pouvoir étant donné à M. Christian BUNAR
- Monsieur Guy MICHEL, pouvoir étant donné à M. Adrien ZOLFO
- Monsieur Serge DE CARLI, pouvoir étant donné à M. Laurent RIGHI
- Monsieur Richard RAULLET
- Monsieur Michel JOUFFROY, représenté par M. Jean Louis GOBERT
- Monsieur Claude BOCEK
- Monsieur Antoine FALCHI, pouvoir étant donné à M. Stephan BRUSCO
- Monsieur Patrick RISSER
- Monsieur Jean François MARIEMBERG
- Monsieur Jean-Jacques PIERRET, représenté par M. Alain DYE PELLISSON
- Monsieur Michel FAIETA, pouvoir étant donné à M. Daniel ROESER



#### Point n°1: Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le Président propose d'adopter le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 31 janvier 2023.

Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.

## Point n°2: Rapport d'activité 2021 du SMTOM

Le Président propose de retenir quelques chiffres et grandes idées et de répondre aux questions s'il y en a. Ce rapport arrive un peu en décalage par rapport à une présentation normale mais cela peut s'expliquer par le fait que le SMTOM n'a eu des renforts qu'en cours d'année 2022 et qu'il y a eu des choix à faire sur l'organisation du temps de travail (priorité étant donné à la production). Le Président rappelle qu'en 2021 nous avons lancé les travaux de pose du second BRS ainsi que l'étude biodéchets. La finalisation du projet de méthanisation en vue de permettre de lancer les appels d'offre a également eu lieu en 2021.

Il rappelle que la production de déchets au niveau du SMTOM est toujours sur des ratios extrêmement élevés et que le coût global des ordures dépend d'une part du coût unitaire mais également de la production de déchets sur le territoire.

Il demande aux membres du Conseil s'il y a des guestions sur ce rapport.

Monsieur CIMARELLI souhaite avoir des précisions sur le taux de refus de la collecte sélective pour la CCPHVA. Il est répondu que ce taux de refus particulièrement élevé est également dû à la mise en place de la tarification incitative et au fait que les habitants comprennent vite qu'il y a une poubelle payante et une gratuite. Nous sommes également sur le rapport 2021 avant mise en place de l'extension des consignes de tri (avec donc des déchets qui sont valorisables depuis).

Le Conseil d'Administration prend acte du rapport d'activité pour l'exercice 2021.

#### Point n°3: Opération nettoyage de Printemps 2023

Le Président continue sur ce point en rappelant au Conseil que cette proposition est une reconduction de ce qui est fait tous les ans. Il est demandé aux associations de nous signaler les opérations avant le 15 septembre 2023.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le principe d'une subvention pour les opérations nettoyage de printemps.

#### Point n°4: RH - Ratio d'avancement de grade

Le Président présente ce point. Il rappelle qu'afin de permettre des avancements de grade, il convient de fixer des pourcentages. Le Président propose donc de façon à permettre la progression du personnel de fixer à 100 % dans chacun des grades proposés les ratios d'avancement.

Le membres du Conseil adoptent cette proposition à l'unanimité.



## Point 5: RH - Convention avec le CDG 54 - avenant au forfait de base

Le Président présente ce point. Cela correspond à une mise à jour de la convention précédemment votée.

Le Conseil d'Administration adopte cet avenant à l'unanimité et autorise le Président à signer cet avenant.

# Point 6 : <u>Installation d'une borne de recharge de véhicule électrique et prise en charge des frais de</u> recharge

Afin de laisser la place au débat, le Directeur Technique présent sort de la salle.

Le Président sait que ce point a soulevé des questions puisqu'il a été questionné de la part de différents horizons. Il expose que cette délibération est établie à partir des textes disponibles sur les sites de l'URSAFF.

Monsieur GOBERT demande s'il est possible d'être subventionné. Il est répondu que nous pouvons peut-être avoir des subventions pour les bornes du SMTOM.

Le SMTOM aura également un véhicule 100 % électrique.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

#### Point 7 : Compte de gestion 2022 - BP et Budget Annexe

Le Président passe la parole à Gérard RAULET pour présenter ce point.

Concernant le budget principal

Il présente les grandes masses du compte de gestion. Il indique également que n'avons pour l'instant pas encore reçu le compte de gestion de la part de la trésorerie mais que tous les éléments issus d'Hélios sont fiables.

L'excédent de fonctionnement 2022 est donc de 1 227 360 € dont 660 k€ dégagés au cours de l'année.

Pour la section d'investissement :

Nous avons un déficit d'investissement pour l'année 2022 en prenant en compte les RAR de 411 k€ qui devra être couvert par les excédents de fonctionnement.

Le compte de gestion du Budget Principal est adopté à l'unanimité.

Il continue avec le Budget annexe méthanisation. Celui-ci ne fait pas apparaître de dépenses de fonctionnement. Le compte de gestion est présenté sur la section investissement qui est limitée compte tenu du peu de dépenses engagées.

Le compte de gestion du Budget Annexe est adopté à l'unanimité.



#### Point 8: Compte administratif 2022 - BP et Budget Annexe

Monsieur RAULET continue sur ce point. Les comptes administratifs sont en tous points conformes au compte de gestion. Le Président quitte l'assemblée pour le vote

Les comptes Administratifs du Budget Principal et du budget annexe sont votés à l'unanimité.

### Point 9: Affectation du résultat 2022 - BP et Budget Annexe

Gérard RAULET poursuit sur ce point. Il propose d'affecter les résultats comme présentés.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'affectation des résultats pour le Budget Principal et le budget annexe.

#### Point 10: Budget Primitif 2023 - BP et Budget Annexe

Le Président laisse la parole à Gérard RAULET pour présenter ce point. Il présente les grands équilibres du budget prévisionnel 2023 qui prend en compte les arrivées du SIRTOM.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget principal pour 2023.

Il présente maintenant le Budget Annexe et informe le conseil que dans le cas du vote du projet méthanisation, nous serions sur les montants d'investissement présentés pour 2023, le solde ayant lieu en 2024.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget annexe métha pour 2023.

### Point 11 : Demande de subvention biodéchets

Gérard RAULET poursuit sur ce point afin d'autoriser le Président à faire les différentes demandes de subventions pour les biodéchets.

Le Conseil d'administration autorise le Président à faire les demandes de subventions.

# Point 12 : <u>Marché de conception, construction et exploitation du centre MAXIVAL – demande de</u> réexamen de prix

Le Président présente ce point. Il informe que cette demande date de la fin de l'année 2021 et fait suite à plusieurs étapes (pose du second BRS, augmentation des tonnages avec l'arrivée du SIRTOM,  $10^{\rm ème}$  année de contrat). Une grosse partie du travail a été effectué et l'avis de notre AMO a été demandé. Celui-ci n'a pas de remarques particulières par rapport à ce qui a été présenté par l'exploitant.

Le Conseil d'administration autorise le Président à signer un avenant reposant sur ces bases.



#### Point 13 : Construction d'une unité de méthanisation de la FFOM issue du tri des OMR

Le Président présente ce point qui a fait l'objet de nombreuses discussions depuis plusieurs mois. Le but est aujourd'hui de valider le projet. Les éléments ont été revus avec les dernières données financières concernant l'investissement et les prix de vente du gaz. Il est convaincu qu'il faut faire évoluer le site vers l'avenir en le dotant dès aujourd'hui de moyens permettant de produire de l'énergie.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité moins une abstention la construction de cette unité telle que revue.

#### Point 14 : Recrutement d'un AMO pour l'établissement du prochain marché d'exploitation

Le Président présente ce point qui n'appelle pas de remarques de la part du Conseil.

Le Conseil valide à l'unanimité ce point et autorise le Président à lancer et signer les marchés en vue de l'établissement du prochain marché d'exploitation.

#### Point 15 : Marché AMO pour le suivi de l'exploitation de MAXIVAL

Le Président présente ce point.

Le Conseil valide à l'unanimité ce point et autorise le Président à lancer et signer les marchés en vue du suivi de l'exploitation MAXIVAL.

# Point 16 : <u>Convention de partenariat avec le SMET 55 pour l'apport de tonnages OM sur le site de MAXIVAL</u>

Le Président présente ce point. Il informe le Conseil avoir reçu une demande émanant du SMET 55 pour le traitement d'une partie des ordures ménagères de ce syndicat. Il informe que cette demande concerne environ 20 000 habitants pour 3 000 tonnes. Cela ne va pas faire varier le fonctionnement du syndicat mais apporte une image positive du SMTOM.

Le Conseil valide à l'unanimité ce point et autorise le Président à signer une convention avec le SMET 55 pour le traitement de ces tonnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 20 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil le 27 juin 2023 à 17 h 30.

Le PRESIDENT

S.M.T.O.M Région de Villerupt RD 125 - Route de Morfontaine 54920 Villers-Lu Jiontagne

**Laurent RIGHI** 

